

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant prolongation de la suspension d'engagement du caporal-chef Robert ADALID du CIS VALENCE

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 3 février 2015, portant suspension d'engagement d'office du caporal-chef Robert ADALID, du 16/10/14 au 31/01/15,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant le caporal-chef Robert ADALID en arrêt de maladie du 30/06/15 au 31/07/15,

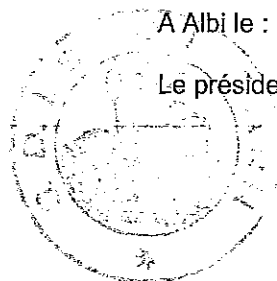
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La suspension d'office d'engagement du caporal-chef Robert ADALID, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de VALENCE, est prolongée, du 30 juin 2015 au 31 juillet 2015.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :



A Albi le :

**20 JUIL, 2015**

Le président du conseil d'administration du SDIS

Michel BENOIT

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.**